

Mess. Roux Freres
Marseille

Amsterdam 2 Fevrier 1784

Messieurs!



Nous avons l'honneur de vous faire part de la Société que nous venons d'établir, sous la raison de VAN TANGE, & VAN AKEN.

Des Fonds suffisans, & les capacités requises, nous mettent à même de satisfaire à nos engagements avec honneur, aisance, & à satisfaction.

Agrez s'il vous plait Messieurs! l'offre de nos Services, nous vous assurons que vos Interets nous seront à coeur, & que nous réunirons nos derniers efforts, pour mériter la confiance dont il vous plaira nous honorer; permettez nous au reste d'y ajouter, que nous avons lieu d'espérer, que les Informations, que vous jugerez à propos de prendre à notre sujet, nous seront favorables.

Veuillez prendre note de nos Signatures au bas de la présente, & n'accorder Foi qu'à icelles.

Nous avons l'honneur d'être, avec les sentimens d'estime & de la plus parfaite considération,

Messieurs!

Vos tres humb. & tres Ob: Serviteurs.
van Tange & van Aken

Signature de V. T. H. Serv.

H^v VAN TANGE.

Celle de V. T. H. Serv.

C VAN AKEN.

van Tange & van Aken
van Tange & van Aken

Messieurs!

Le desir que nous avons d'entrer en liaison d'affaires avec
votre maison, nous fait prendre la liberté de vous adresser
la presente; nous serions en verité charmés, si nous puis-
sions vous etre bons a quelque chose, & vous prions instamment
de nous fournir l'occasion, a vous donner des preuves de
notre façon d'agir & penser, & du cas distingué, que nous
faisons de tout ce qui vous interesse. Si en revanche
le soin de nos interets pourroit vous convenir, vous nous
trouverez entièrement disposés a vous reciproquer au pre-
mier moment favorable, d'autant plus parce que nous
sommes très persuadés, que notre confiance ne sauroit
etre mieux placée.

Nous avons l'honneur d'etre avec le plus sincere attachement

Messieurs!

Vostres très humbles & très
obéissans serviteurs
Van Tange & van Aken

